

Vingt Septième
 Primaires âgés de cinquante deux ans amis des Epoux
 quatuorze Primaires tous domiciliés au dit Etat Prêtre de qui
 Nous avons reçu l'Acte. Nous de cette dite Commune faisant les
 fonctions d'officiers suppléants de l'Etat civil avons prononcé qu'il
 nous de la légitime dite Epouse sont unies en mariage, &
 après lecture faite ils ont Signé avec nous ainsi que les
 témoins le présent acte fait double. Par lequel l'Etat
 les Mariages le public a été admis. Excepté

Hache Bougon
 Hache Médinal Hache
 B. S. S. S.